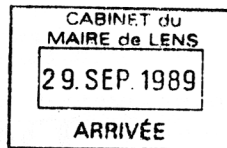


*Le Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Education Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports*

Paris, le **26 SEP. 1989.**

CAB/BDC/CP/N° 11449/B  
V/Lettre du 08.06.1989  
Réf. : JPD/DC/MOT



Monsieur le Ministre et cher ami,

Vous avez bien voulu me transmettre un courrier de l'association Enseignement Public et Informatique relatif aux nouvelles techniques éducatives.

Ce courrier a retenu toute mon attention.

L'Association Enseignement Public et Informatique, fondée en 1970, est connue pour son attachement à l'informatique pédagogique. Elle intervient régulièrement pour donner son point de vue, ce qui est conforme à sa mission.

Ses propositions d'action ont pour but de dynamiser l'informatique en éducation et en ce sens elles me paraissent dignes d'intérêt, notamment celles qui portent sur la poursuite des formations des enseignants aux nouvelles technologies. Cependant, elles ne sont pas toutes simples à mettre en oeuvre, et une réflexion complémentaire me semble nécessaire.

Le développement de l'informatique à tous les niveaux de la formation des élèves est une préoccupation permanente du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

En effet, l'informatique pédagogique a dans notre pays une histoire, dont le début remonte à 1970. Après des phases d'expérimentations et de généralisation, nous vivons actuellement une période d'intégration progressive de l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques des divers champs de la formation de premier et second degrés. Cette intégration est nécessairement un processus inscrit dans la durée, qui conduit à consolider progressivement les acquis des périodes antérieures.

Ainsi, dans un souci constant de modernisation des enseignements, l'utilisation de l'outil informatique est orientée actuellement vers trois objectifs prioritaires :

- informer et former le futur citoyen,
- intégrer l'usage de l'outil informatique dans l'enseignement de toutes les disciplines
- donner aux jeunes une formation adaptée aux exigences du marché de l'emploi.

Pour mettre en oeuvre de façon efficace et déterminante cette politique, mon département ministériel a décidé d'impulser une politique articulée autour de trois pôles, essentiels à la réussite d'une telle action.

1) La formation des enseignants. Les formations continues qui ont rendu les réalisations actuelles se poursuivront en se diversifiant. Mais aussi la formation à l'utilisation de l'informatique comme outil pédagogique sera intégrée dans la formation initiale des futurs enseignants.

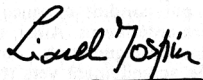
2) Le développement d'un secteur expérimental actif et de pointe, qui permet d'anticiper les évolutions en cours.

3) La mise en oeuvre d'une politique ambitieuse de soutien à la création et à la diffusion de logiciels éducatifs de qualité, qui prend appui sur les procédures testées et validées déjà expérimentées.

Dans ces conditions, il apparaît évident que mes services entendent maintenir leur action à un haut degré de qualité en faveur des technologies nouvelles telles que l'informatique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

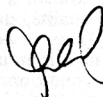
Amicalement.



Lionel JOSPIN

Monsieur André DELELIS  
Ancien Ministre  
Sénateur du Pas-de-Calais  
Maire de Lens  
Sénat  
75291 PARIS CEDEX 06

*Transmis avec l'assurance  
de mes sentiments dévoués  
les meilleurs*



ANDRÉ DELELIS